EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 27 JUIN 2016

DELIBERATION N° 2016/10

Patrimoine : Immeuble du 6 rue Vergnette de Lamotte à Beaune :- Bail commercial entre la CCI Côte-d'Or et l'AGESC

(Rapporteur : Président MIREPOIX)

L'an deux mille seize, le 27 juin à 17h, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Xavier MIREPOIX, en présence de Serge BIDEAU, Secrétaire Général à la Préfecture de la Côte-d'Or, représentant Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or.

. Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Côte-d'Or = 50
. Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 43
. Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 22
. Quorum = 22 - Le quorum était atteint.
. Majorité absolue des votants = 12

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Xavier MIREPOIX, Président – Vincent JAUROU, 1er Vice-Président – Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président – Daniel EXARTIER, Vice-Président – Patrick JACQUIER, Vice-Président – Marc SPIEGEL, Trésorier.
- Stéphane BIDAULT – Sylvain CAMOS – Gilles CLAVEL – Jacques CLEREN – Alain DAUMAS – Claude ESCUDIER – Patrick GRANDAY – Georges GRENIER – Youcef HAMOUDI – Véronique JOBIC – Alexandre JOLLY – Vanessa LE MESNIL – Sylvie MASSU-du PARC – Stéphane MONTOUT – Ludovic MOUNIER – Michel ZAHRAI.

Membres Titulaires excusés :

- Bernard GUYOT, Vice-Président. – Frédéric NAUDET, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint – François ROSSIGNOL, Secrétaire.
- Philippe ALIBERT – Frédérique BEAULIEU –Didier CONTREPOIS – Bruno CURTIL – Benoît de CHARETTE – Fabrice ENCINAS – Michel FALCONNET – Claude GUIU – François LABET – Vincent MARTIN – Éric MONNOT – Xavier MOREL – Gérard MORICE – Fabrice PETOT – Denis REGNAULT – Vincent STENGER – Benoit WILLOT.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors du bureau du 7 décembre 2015, Stéphan BOURCIEU a présenté le projet « Pavillon 1889 » que l'AGESC souhaitait développer sur le site de l'immeuble Rue Vergnette de Lamotte à Beaune.
A la suite de cette présentation aux membres du bureau, il a été décidé de conclure un bail entre la CCI Côte-d'Or et l'AGESC pour la réalisation de ce projet considérant que celui-ci s'inscrivait dans l'objectif stratégique poursuivi par la CCI Côte-d'Or «Dynamiser l'offre/ développer des recettes» et contribuait également à la valorisation de son patrimoine immobilier.

Au cours du 1er trimestre 2016, la CCI Côte-d'Or a fait procéder :
- à l'estimation de ce bien par France Domaine et par le cabinet John Lasalle Lang,
- à la réalisation de l'ensemble des diagnostics immobiliers.

LégiConseil a été chargé par la CCI Côte-d'Or de travailler sur ce projet de bail commercial.

Le Bureau du 25 avril dernier a validé les points essentiels de ce bail commercial, à savoir :
- Durée : 9 ans à compter du 1er juillet 2016 soit jusqu'au 30 juin 2025
- Loyer annuel : 50 000 € payable semestriellement les 1er janvier et 1er juillet.
- A la charge du preneur : Impôts Fonciers, Assurance, Ordures ménagères, Reprise de l'ensemble des compteurs (Eau Electricité, Gaz), Travaux de mise aux normes et d'embellissement

Une clause particulière a été incluse précisant que la CCI Côte-d'Or pourra utiliser gratuitement et de manière ponctuelle le Hall d'honneur sous réserve d'un délai de prévenance à minima d'un mois.
La version définitive de ce bail, validée par l'AGESC, est jointe à la présente délibération.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Côte-d'Or le 6 juin 2016, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la commission des finances le 21 juin 2016.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT que la location du site «Vergnette » à Beaune s'inscrit dans l'objectif stratégique poursuivi par la CCI Côte-d'Or « Dynamiser l'offre/ développer des recettes » et contribue également à la valorisation de son patrimoine immobilier,

CONSIDÉRANT le projet le bail annexé à la présente,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 6 juin 2016 sur ce projet de bail,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission des Finances en date du 21 juin 2016,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

- **AUTORISE** son Président à signer le bail commercial d'une durée de 9 ans avec l'AGESC portant sur l'immeuble du 6 Rue Vergnette de Lamotte à Beaune et cadastré AC 85, pour un loyer annuel de 50 000 €,

- **AUTORISE** son Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour copie conforme
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Xavier MIREPOIX **Daniel EXARTIER**